



DOUANE

Résultats 2014



Protéger les citoyens, soutenir les entreprises



ÉDITORIAL



Michel Sapin
Ministre des finances
et des comptes publics



Christian Eckert
Secrétaire d'État au budget,
auprès du ministre des finances
et des comptes publics

En 2014, la douane s'est encore mobilisée pour relever les défis qu'imposent les évolutions de notre société : pour protéger nos concitoyens des menaces nouvelles qui pèsent sur leur sécurité et leur santé, pour accompagner les entreprises françaises dans un commerce international toujours plus concurrentiel et changeant, les hommes et les femmes de la douane réinventent sans cesse leur métier.

En 2014, la douane s'est fortement investie dans le combat contre la délinquance organisée et le terrorisme. Elle a démantelé des filières internationales caractérisées par une diversification de leurs activités criminelles : trafic de stupéfiants et de tabac, contrefaçon, financement des réseaux terroristes.

Cette dynamique se poursuivra notamment en 2015 par l'installation, dans les locaux de la douane, de la première plateforme interministérielle du programme PNR (*Passenger Name Record*) permettant de parfaire les capacités de contrôle des passagers aériens pour mieux lutter contre le terrorisme et le crime organisé.

Cette démarche de ciblage des contrôles est également centrale dans l'action économique de la douane. Accélérer le dédouanement tout en maintenant un fort degré de sécurisation des flux internationaux est l'un des leviers de l'attractivité du « site France » et de ses grandes plateformes logistiques.

Cette démarche d'attractivité, la douane l'a pleinement engagée en 2014 et la poursuivra encore en 2015 par la modernisation des procédures fiscales, par la simplification des formalités en douane et par une attention toujours plus forte accordée aux entreprises. Le « Tour de France des experts » de la douane, proposant aux entreprises partout sur le territoire des sessions de conseil gratuites pour mieux importer et exporter, est représentatif de cet engagement.

Pour répondre à ces enjeux, la douane sait se transformer, autour d'un projet stratégique qui conforte sa mission de régulation et d'accompagnement des échanges internationaux. Cette adaptation passe par la mobilisation de l'ensemble des compétences et des énergies de la douane et c'est cette mobilisation sans faille qui a permis d'obtenir en 2014 les excellents résultats que nous vous invitons à découvrir.

CHIFFRES-CLÉS 2014 4

TEMPS FORTS 2014 6



SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NATIONALE

Favoriser la compétitivité des entreprises et l'attractivité du territoire 8
Accompagner, certifier, sécuriser 12
Poursuivre la simplification du dédouanement 13



LA DOUANE, ADMINISTRATION DE PROTECTION

Combattre les trafics et le terrorisme 14
Mettre en place des méthodes innovantes 18
Conforter les pouvoirs juridiques 20

22

MODERNISER LA FISCALITÉ PERÇUE PAR LA DOUANE

Contribuer au redressement des comptes publics	22
Simplifier la fiscalité douanière	22
Moderniser les procédures fiscales	24
Faire évoluer la fiscalité douanière	26

28

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DOUANE

Adapter les méthodes de travail	28
Développer les compétences	30
Poursuivre l'adaptation des moyens	31
Améliorer les conditions de travail	33

36

L'ESSENTIEL DE LA DOUANE

Organisation	36
La douane française dans le monde	38
Moyens d'action	40
Ressources humaines	42
Performance	43

CHIFFRES-CLÉS

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



Stupéfiants

198,4 t saisies

Record historique

dont  **157,3 t** de cannabis
soit + 84 %

 **6,6 t** de cocaïne interceptées



Tabac de
contrebande

422,7 t saisies

3^e année historique



Contrefaçons

8,8 millions

d'articles
saisis (+ 15,4 %)

dont **2,6 millions**
de médicaments



828

armes à feu saisies



Fraude
financière
et fiscale

33,7 M€

d'avoirs criminels saisis ou identifiés
par le service national de
douane judiciaire



356,9 M€

de droits et taxes redressés
(+ 10,5 %)



Protection du
consommateur

6,6 millions de jouets

contrôlés (+ 83,33 %)



Patrimoine
naturel

527 constatations

portant sur des espèces protégées
de faune ou de flore

▶ DÉDOUANEMENT ET ACTION ÉCONOMIQUE



Temps moyen
de dédouanement

93 %

des déclarations
en douane traitées
en moins de 5 minutes



86 %, indice global
de dématérialisation
des déclarations en douane en 2014
(85% en 2013)

4'07"

délai moyen d'immobilisation
des marchandises (contre 4'30"
en 2013 et 13 minutes en 2004)



Labellisation
douanière

1 214 OEA

en 2014 (1 020 en 2013) (+ 19,2%)

2 235 entreprises conseillées
gratuitement pour optimiser
leurs procédures douanières (+ 3,38 %)

▶ FISCALITÉ



69 Mds€
perçus



45 centimes
c'est ce que coûte la perception des
taxes douanières pour 100 € collectés

▶ RESSOURCES HUMAINES



16 665 agents
(emplois budgétaires)
au 31 décembre 2014



513 services (bureaux, brigades,
contributions indirectes et hors centres
douaniers postaux)

TEMPS FORTS 2014



1



2



3



4

JANVIER

▶ 98 kg de **cocaïne** saisis dans un chargement d'avocats à Orly

- Saisie de 999 900 € non déclarés à la douane lors du contrôle d'un bus près de Mulhouse **1**
- 53 kg de cocaïne interceptés à Fort-de-France dans un scooter en partance pour la métropole dans le fret aérien

FÉVRIER

▶ Saisie au Havre de 2,4 millions de **médicaments de contrefaçon**, record européen, par la direction des opérations douanières (DOD) dans deux conteneurs en provenance de Chine **2**

- Démantèlement d'un laboratoire clandestin de fabrication de drogues de synthèse à Avignon suite à une enquête sur des envois d'amphétamines via le fret express
- Jean-Frédéric CHAPUIS, skieur de l'Équipe de France Douane, champion olympique de ski cross aux JO de Sotchi
- Destruction sur le Champ de Mars à Paris de 3 t d'ivoire saisies par la douane **3**

MARS

- Plus de 10 000 tubes de teinture capillaire contrefaisant une grande marque de cosmétique interceptés dans le Pas-de-Calais dans un camion se rendant au Royaume-Uni
- 14 lingots d'or, d'une valeur de 441 000 €, saisis à Thionville dans une voiture arrivant du Luxembourg **4**



10



11



12



13

JUILLET

▶ 250 kg d'écailles de **pangolin** interceptés à Roissy, saisie record en France, représentant environ 1 000 de ces mammifères insectivores protégés

- 1,5 t de résine de cannabis saisie près de Bordeaux dans un chargement de plaques de plâtre évidées **10**
- Début des travaux de modernisation du Centre informatique douanier pour en faire l'un des Data Centers les plus performants de l'administration française
- 75 000 contrefaçons dangereuses de lunettes de soleil interceptées à Roissy

SEPTEMBRE

- 100 pieds de cannabis saisis au domicile d'un particulier à Nantes grâce à une enquête menée par Cyberdouane (DNRED) sur la partie cachée d'Internet ou DarkNet **12**
- 700 kg de poissons interceptés lors d'une opération aéro-maritime de lutte contre la pêche illégale dans les eaux guyanaises
- Près de 15 t de tabac de contrebande saisies à Dunkerque, Calais et Lons-le-Saunier **13**
- Priscilla GNETO, membre de l'Équipe de France Douane, championne du monde de judo par équipe (- de 52 kg) à Tcheliabinsk



5



6



7



8



9

AVRIL

- 600 conserves de poissons sans certificat sanitaire et 13 t de poisson surgelé périmé depuis plusieurs années saisies à Paris par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) **5**
- Signature par la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRF) d'un partenariat avec le centre de formation permanente de l'université Panthéon-Assas
- 1,8 t de cigarettes de contrebande interceptée dans un poids lourd embarquant sur un ferry transmanche à Dunkerque **6**

MAI

- ▶ **Arrestation à Marseille par des agents des douanes de Mehdi Nemmouche, auteur présumé de la tuerie du Musée juif de Belgique le 24 mai 2014**
- Interception de 481 kg de cannabis dans un *go fast* à Avignon **7**
- 1,4 M€ de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) éludé par une société fournisseur-utilisateur de gaz naturel redressés en Ile-de-France

JUIN

- ▶ **Saisies record de 42,7 t et 28,2 t de résine de cannabis dans deux cargos au large de la Sicile, fruit d'une coopération douanière franco-italienne**
- Prix Coup de cœur du jury décerné au dispositif de détaxe électronique PABLO de la douane par l'agence Atout France lors des 1^{ères} Palmes du tourisme numérique
- Inauguration d'un chromatographe de dernière génération au service commun des laboratoires (SCL) DGDDI/DGCCRF pour l'analyse des nouveaux produits stupéfiants de synthèse (NPS) **8**
- ▶ **Vaste coup de filet du service national de douane judiciaire (SNDJ) contre les pratiques frauduleuses de sept animaleries parisiennes**
- Démantèlement à Marseille d'un réseau criminel par la DNRED avec saisie de 10,5 t de cigarettes de contrebande et de 11 579 paires de chaussures de contrefaçon
- 30 répliques du trophée de la Coupe du monde de football contrefaisant la marque FIFA World Cup interceptées à Roissy en provenance de Chine **9**



14



15



16



17



18

OCTOBRE

- ▶ **Découverte d'un arsenal de 1 323 armes et munitions chez un particulier à Tours et de 12 350 munitions dans les valises d'un voyageur lors du contrôle en gare du Nord d'un train THALYS arrivant d'Amsterdam**
- 26 700 cachets d'ecstasy saisis à Arras dans des boîtes de cornichons transportées dans un véhicule immatriculé aux Pays-Bas **14**
- Étape du tour de France des experts à Bercy, le 16 octobre sur le thème « Comment produire en France avec la douane »

NOVEMBRE

- ▶ **2^e Journée nationale de destruction de contrefaçons saisies par la douane sur 17 sites **15****
- 250 kg de cocaïne interceptés dans un voilier arraisonné au large de la Martinique, fruit d'une coopération des douanes françaises et des services britanniques
- Remise aux autorités égyptiennes de 250 antiquités saisies à Roissy en 2010
- 5,360 kg de perles de Tahiti de contrebande et un stock illicite de 190 000 perles saisis en Polynésie française **16**
- Remise des insignes de chevalier des Arts et Lettres à deux agents des douanes ayant permis le démantèlement d'une filière de pillage de sites archéologiques **17**

DÉCEMBRE

- ▶ **Prix France Qualité Performance, catégorie Bonnes pratiques, décerné à la douane pour sa démarche d'accompagnement des entreprises à l'international**
- Destruction à Créteil de plus de 20 000 jouets dangereux, non conformes aux normes, saisis en novembre par la DNRED
- 870 kg de résine de cannabis interceptés à Bayonne dans un chargement de pommes de terre
- Découverte à Roissy de 170 tortues étoilées de Madagascar, *Astrochelys radiata*, espèce menacée d'extinction, dans le double fond de caisses de concombres de mer **18**

SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE NATIONALE

Le classement « Doing Business » 2015 de la Banque Mondiale, dans le domaine du « commerce transfrontalier » positionne désormais la France au 10^e rang, devant ses voisins (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni...) soit une progression de 28 places en un an. Celle-ci résulte pour une large part :

- des divers chantiers de simplification et de dématérialisation des procédures douanières. La France fait partie des pays ayant les meilleures pratiques en matière de formalités ;
- des actions de la douane envers les entreprises du commerce international afin d'accélérer le temps de passage en douane (moins de 5 minutes), de fluidifier et de sécuriser leur chaîne logistique.

FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

10^e

c'est le rang de la France dans le classement *Doing Business* 2015.

Source : Banque mondiale

SOUTENIR LES ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

Être à l'écoute des entreprises, répondre à leurs questions et les conseiller constituent les fondements de l'action économique de la douane.

Cette action repose sur un réseau d'accompagnement et de conseil en région et sur des relations personnalisées avec les opérateurs via des structures dédiées.

La douane a mis à la disposition des entreprises, depuis 1996, un réseau régional de cellules conseil aux entreprises (CCE) destiné plus particulièrement aux PME – ETI et TPE.

En 2014, ces structures ont proposé des entretiens personnalisés gratuits à

plus de 2 000 PME et ETI, portant à près de **12 000 le nombre d'entreprises en ayant bénéficié au cours des cinq dernières années**. En 2014, la mission PME de la direction générale des douanes a réuni 10 forums douane-entreprises pour écouter les besoins des opérateurs.

Les services régionaux d'audit réalisent des évaluations gratuites des entreprises pour répondre à leurs demandes ou leur attribuer des labels douaniers, notamment d'opérateur économique agréé (OEA).

Sur le plan national, la Mission grandes entreprises, créée pour le conseil des grands opérateurs du commerce international, a suivi plus de 100 groupes en 2014, qui représentent à eux seuls 50 % du commerce extérieur français.



93 %

du dédouanement en moins de 5 minutes

Délai moyen d'immobilisation des marchandises

4'07''

Remise du Prix national des bonnes pratiques de l'AFQP à Hélène Crocqueville, directrice générale des douanes et droits indirects.

En 2014, la douane a poursuivi son **Tour de France des experts**, avec le soutien des ministres. Des étapes sous forme d'une journée constituée de tables rondes, d'ateliers de travail et d'entretiens personnalisés se sont tenues à Paris (2 jours), à Lille, à Marseille (2 jours) et à Lyon.

Ces étapes du Tour de France des experts permettent de faire connaître les procédures douanières de nature à réduire les coûts des entreprises, leur faire gagner du temps ou simplifier les formalités, au cours de présentations et d'ateliers de travail. Près de **2 000 entreprises y ont participé** et 75 % d'entre elles ont indiqué vouloir mettre en place les procédures présentées.

Pour le Tour de France des experts un **nouveau support d'information**,

Douane Magazine a été publié. Trois numéros ont été édités et distribués gratuitement à 60 000 entreprises afin de mieux les informer sur les outils proposés par la douane.

Cette démarche a été récompensée le 4 décembre 2014 par le **Prix national des bonnes pratiques** décerné par l'Agence française de la qualité et de la performance (AFQP).

Une plateforme d'information des usagers, Infos Douane Service (IDS), répond par téléphone, par courrier ou en ligne, aux questions des citoyens et des entreprises qui souhaitent débiter une activité de commerce international (0 811 20 44 44). En 2014, 45 888 appels de professionnels ont été reçus.

2 235
entreprises
conseillées par
les CCE

87,3
%

des entreprises
sont satisfaites des
services douaniers

Source : enquête People Vox - décembre 2014

24

téléprocédures
offertes aux
professionnels
sur Pro.douane

La loi de finances rectificative pour 2014 prévoit dans son article 52 l'autoliquidation de la TVA à l'importation par les entreprises, à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle est ouverte aux entreprises assujetties à la TVA titulaires d'une procédure de domiciliation unique et qui auront été préalablement auditées par les services douaniers. Les opérateurs feront figurer le montant de la TVA à l'importation sur leur déclaration de chiffre d'affaires.

FAIRE DE LA FONCTION DOUANE UN ATOUT DE COMPÉTITIVITÉ

Pour gagner à l'international, la douane propose des solutions douanières spécifiquement mises au point pour améliorer la compétitivité.

C'est le cas des régimes économiques douaniers qui permettent d'importer dans l'Union Européenne (UE) des marchandises en suspension de droits de douane, de TVA et de mesures de politique commerciale. Ces procédures procurent aux opérateurs des gains de trésorerie et une réduction des coûts. L'objectif pour la douane est de participer au développement économique et à la création d'emplois.

Au cours de cette année, plus de 180 000 déclarations de douane ont été placées sous le régime du perfectionnement actif qui permet aux entreprises d'importer en suspension de droits et taxes des marchandises destinées à être incorporées dans une production en France. Ce régime douanier connaît une progression de 4,7 % par rapport à 2013.

Un autre dispositif, celui des suspensions et contingents tarifaires, donne la possibilité aux entreprises situées dans l'UE d'obtenir l'abandon total ou partiel des droits de douane pour l'importation de matières premières ou de composants entrant dans la fabrication de produits finis, dès lors qu'ils sont indisponibles ou en quantité insuffisante à l'intérieur de l'UE. Cet outil stimule l'activité économique et favorise la création d'emplois sur le territoire.

En 2014, les gains estimés pour les sociétés françaises grâce aux suspensions représentent près de 15 millions d'euros.

DÉFENDRE LES INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS DU CODE DES DOUANES DE L'UNION

Tout au long de l'année 2014, la douane a participé à des négociations sur les dispositions d'application qui doivent être prises à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau code des douanes de l'Union, pour défendre les intérêts nationaux et ceux des entreprises. Des concertations mensuelles ont été organisées avec les fédérations professionnelles afin de mieux connaître et prendre en compte les besoins des entreprises.

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES PLATEFORMES LOGISTIQUES FRANÇAISES

La douane met en place diverses dispositions de nature à améliorer l'attractivité des plateformes françaises afin d'accroître leur activité économique.

Elle a développé des procédures fluvio-maritimes afin d'améliorer la connexion des ports maritimes et des transports fluviaux (Seine et Rhône) et de faciliter les liaisons entre les zones d'activité économique majeures. La douane favorise ainsi le transport fluvial en tant que mode de transport durable, moderne et facteur de croissance économique.



L'accélération du dédouanement renforce l'attractivité des plateformes logistiques françaises.

La mise en place de l'autoliquidation de la TVA à l'importation en janvier 2015 va générer des gains de trésorerie pour les entreprises et renforcera l'attractivité ainsi que la compétitivité de nos plateformes portuaires et aéroportuaires.

PROTEGER L'INNOVATION ET LE SAVOIR-FAIRE FRANCAIS

La douane est mobilisée pour la **protection du savoir-faire des entreprises françaises**.

La douane met ainsi à la disposition des titulaires de droits de propriété intellectuelle la procédure de la demande d'intervention, afin de les protéger contre la contrefaçon. En 2014, 1 171 demandes

d'intervention ont été déposées. Dans le cadre de la réglementation douanière sur l'origine des marchandises, **la douane certifie gratuitement le *Made in France***.

La douane française a signé une déclaration d'intention **avec les autorités chinoises sur la traçabilité et l'authenticité des vins et spiritueux français exportés dans ce pays**. Dans ce cadre, elle a lancé l'expérimentation d'un dispositif informatique avec la mise à disposition des services chinois des informations permettant de garantir l'origine française du vin et, donc, de soutenir et de protéger les exportations de vins français.

1 171
demandes
d'intervention
déposées

2^e rang mondial pour le dispositif français de protection de la propriété intellectuelle

Source : Chambre de commerce des États-Unis, Index IP 2014

ACCOMPAGNER, CERTIFIER, SÉCURISER

L'étape du Tour de France des experts organisée à Bercy le 16 janvier 2014 sur le thème « Gagnez à l'international avec la douane en renforçant votre compétitivité avec l'opérateur économique agréé (OEA) », a été l'occasion de remettre le 1 000^e certificat OEA à une entreprise française.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES RELATIONS AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, afin de concilier fluidité et sécurité des flux de marchandises, un nouveau statut d'**opérateur économique agréé (OEA)** a été créé au niveau européen. Il permet aux opérateurs fiables de bénéficier d'avantages importants : allègement des formalités, dispense de garanties financières et octroi de facilités, dont les procédures domiciliées, et accès au marché des pays signataires d'accords de reconnaissance mutuelle.

Le 16 mai 2014, l'Union Européenne et la Chine ont signé un accord de reconnaissance mutuelle. Grâce à cet accord, qui fait suite à ceux signés avec le Japon (2011) et les États-Unis (2012), la certification « Opérateur Économique Agréé » est maintenant reconnue par les autorités des principaux partenaires commerciaux. Le statut OEA s'affirme donc comme un passeport incontournable à l'international.

En 2014, la France compte 1 214 OEA, la plaçant au troisième rang européen.

Un autre statut, celui d'**exportateur agréé**, permet aux entreprises d'attester elles-mêmes de l'origine de leurs marchandises sur leurs documents commerciaux, permettant ainsi des gains de temps mais aussi financiers considérables.

Ce statut est même indispensable pour les échanges commerciaux avec certains

pays. En 2014, 5 025 entreprises ont opté pour ce statut soit + 14,7 %. La douane s'engage également auprès des entreprises qui le demandent pour certifier gratuitement la nature douanière d'une marchandise. Les entreprises connaissent ainsi à l'avance le montant des droits et taxes à acquitter. Avec ce **renseignement tarifaire contraignant (RTC)**, les entreprises anticipent sur les formalités applicables et leur coût. En 2014, la certification AFNOR du RTC délivré par la douane française a été renouvelée et près de 8 300 RTC ont été délivrés.

D'autres outils d'expertise sont offerts par la douane comme les avis sur la valeur en douane (69 rendus en 2014) et les renseignements contraignants sur l'origine (153 délivrés en 2014).

MIEUX APPRÉHENDER LES BESOINS

Le projet stratégique Douane 2018, finalisé en 2014, prévoit de renforcer encore le dispositif de soutien aux entreprises. En région, les efforts des cellules conseil aux entreprises se concentreront sur les PME-ETI afin de développer encore le suivi personnalisé de ces entreprises.

Le projet stratégique Douane 2018 prévoit que l'actuelle Mission grandes entreprises soit transformée en Service des grands comptes (SGC). Cette nouvelle structure deviendra l'interlocuteur unique des opérateurs qu'elle aura dans son portefeuille afin d'améliorer encore la qualité du service rendu en matière de conseil mais aussi de gestion des procédures.

1 214
entreprises
OEA

33 %
c'est la part
des OEA dans
le commerce
extérieur

86 %

Indice global de
dématérialisation33 millions
de
déclarations en douane
dématérialisées

8 291

RTC délivrés

POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION DU DÉDOUANEMENT

PARTICIPER À LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

La douane participe à l'effort de simplification mis en place par le Gouvernement via le programme « Dites-le nous une fois ». Simplification et dématérialisation des formalités, échange des données entre administrations sont ses axes d'action.

SIMPLIFIER ET DÉMATÉRIALISER LES FORMALITÉS

La poursuite du développement du guichet unique national (GUN) conforte la place de la douane comme administration de référence en matière de contrôle et de gestion des flux de marchandises.

Le GUN est un chantier interministériel dont la douane assure le pilotage. Son but est la dématérialisation des autorisations spécifiques fournies à l'appui des déclarations en douane et l'interconnexion des bases de

données des administrations les délivrant avec le système informatique douanier.

En 2014, la priorité a porté sur la dématérialisation des certificats d'exportation agricoles, les permis CITES pour les espèces sauvages protégées, ainsi que les matériels de guerre.

Dans le cadre de la simplification du dédouanement, un projet de dématérialisation des déclarations de fret express et postal a été lancé en 2014. Il permettra d'atteindre le taux de 100 % des déclarations dématérialisées à l'export.

Enfin, pour simplifier les demandes de procédures douanières, la douane a mis en place un nouveau service en ligne SOPRANO. Ce téléservice offre aux opérateurs un point d'entrée unique pour déposer des demandes d'autorisations douanières.

FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION

Le nouveau site Internet de la douane, mis en ligne le 31 mars 2014, se classe dans le Top 20 des sites administratifs les plus visités. Il a pour ambition de faire du portail douane.gouv.fr l'accès unique aux services en ligne offerts par la douane.

Dans le but d'informer les opérateurs économiques sur les facilitations et les nouveaux outils douaniers prévus en leur faveur par la réglementation, une *newsletter* économique bimestrielle, *Douane +*, est adressée à 13 000 abonnés (+ 7,3 % d'abonnements en 1 an).

13 000

abonnés
à Douane +

LA DOUANE, ADMINISTRATION DE PROTECTION

L'année 2014 marque un record absolu pour le volume des saisies de stupéfiants réalisées par la douane. Avec près de 200 tonnes interceptées, ses résultats augmentent de près de 40 %, toutes drogues confondues.

Pour les contrefaçons et le trafic de tabac, le niveau des saisies est également proche ou égal à celui des meilleures années. La douane réalise une année historique s'agissant de la lutte contre la fraude fiscale et financière. Elle effectue aussi des constatations marquantes en matière de lutte contre le trafic d'armes et le terrorisme.

Enfin, les résultats progressent fortement dans le secteur de la protection du consommateur avec des chiffres records sur les jouets non conformes et les médicaments interceptés.



COMBATTRE LES TRAFICS ET LE TERRORISME

PROTÉGER LES CITOYENS

En 2014, les saisies de stupéfiants atteignent 198,4 tonnes, résultat record, en hausse de 38,5 % par rapport à 2013. Ce résultat traduit l'activité soutenue des services douaniers.

Les saisies de stupéfiants et de tabacs réalisées à l'étranger sur information de la douane française en coopération avec des services partenaires progressent encore en 2014.

Sur le plan de la protection des citoyens et du territoire, la douane a intercepté, en 2014, une quantité importante d'armes ou de parties d'armes circulant illégalement. 828 armes à feu ont été saisies, une quantité équivalente à 2013.

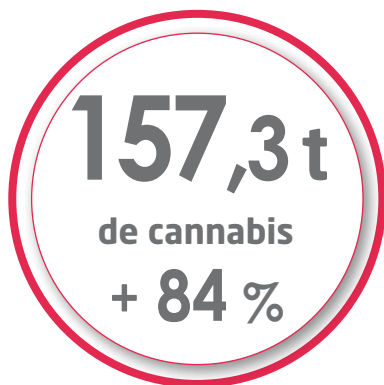
En 2014, les services douaniers ont été mobilisés dans la lutte contre le terrorisme. En juin, ils ont appréhendé à Marseille, Mehdi Nemmouche, l'auteur

préssumé de l'attentat contre le musée juif de Belgique.

La douane veille également à la protection des citoyens par l'application des mesures de surveillance sanitaire. Lors de la recrudescence de l'épidémie du virus Ebola en Afrique et de l'épidémie de fièvre aphteuse, les contrôles ont été renforcés, tant dans les aéroports que dans les ports, afin d'empêcher l'importation de viande de brousse, considérée comme un vecteur de propagation de la maladie.

DES SAISIES DE TABAC DE CONTREBANDE STABLES

422,7 tonnes de tabac ont été saisies en 2014, soit un résultat très proche des 430 tonnes interceptées en 2013. La lutte contre le trafic de cigarettes constitue un objectif prioritaire de la douane. Le nombre de constatations augmente de 10,6 % en





828
armes à feu
saisies

Une partie de l'arsenal saisi chez un particulier à Tours.

2014 (14 271 contre 12 906 en 2013), confirmant l'implication continue de tous les services douaniers dans ce domaine.

En 2014, le Gouvernement a renforcé les capacités d'action de la douane. La circulaire publiée le 5 septembre 2014 a abaissé de 10 à 4 cartouches le seuil à partir duquel les services douaniers sont habilités à vérifier que le tabac transporté par une personne en provenance d'un autre pays de l'Union européenne est uniquement destiné à son usage personnel.

Le 6 novembre 2014, le secrétaire d'État au budget a annoncé de nouvelles mesures pour conforter les missions de

la douane en matière de contrôle des achats de tabac effectués sur Internet. Avec l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2015, l'achat à distance de tabac, notamment sur Internet, a été interdit et assorti de sanctions renforcées en cas d'infraction. En outre, le partenariat avec les opérateurs de fret postal a été développé.

PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

Le nombre de contentieux en matière de protection du consommateur reste stable en 2014 avec 7 213 constatations. Le taux global de non conformité s'élève à 31,8 %, au lieu de 27,7 % en 2013.

422,7 t
de tabac
saisies

4,2 %
de ce trafic
via Internet

Marchandises dangereuses*

Contrefaçons saisies + 15,8 %	8,8 M
Jouets contrôlés + 83 %	6,6 M
Jouets non conformes X 5,7	1 M
Médicaments saisis + 100 %	2,6 M

* en millions d'articles

Cette mission de protection est essentielle pour la douane. En effet, avec la multiplication des échanges en provenance de pays qui n'appliquent pas les mêmes normes de qualité, les risques d'importation de produits dangereux augmentent. **En 2014, la douane a fortement accru ses contrôles sur les jouets** (+ 83 % avec 6,6 millions de jouets contrôlés, dont 1 million non conformes, soit une multiplication par 5,7). **Les saisies de médicaments atteignent un nouveau record historique** avec 2,6 millions d'articles saisis contre 1,3 million en 2013.

La douane développe les actions de coopération avec les autres services.

Elle enrichit également son expertise sur certains produits grâce notamment au travail du service commun des laboratoires rattaché conjointement à la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

COMBATTRE LA FRAUDE FISCALE

Les fraudes aux finances publiques menacent l'équilibre budgétaire, économique et institutionnel du pays.

En 2014, les résultats obtenus en matière de droits et taxes redressés constituent un record avec 356,9 millions d'euros.

L'action de la douane s'adapte à la nature des fraudes et de la criminalité.

Les bénéfices de certaines fraudes à la TVA peuvent financer d'autres formes d'activités criminelles. Cette évolution justifie l'investissement de la douane dans cette lutte, qu'il s'agisse de fraudes à l'importation (carrousels de TVA, fraude au régime fiscal A12) ou à la destination (fraude au régime 42 ou à la détaxe).

Pour ce faire, elle favorise les échanges nationaux ou internationaux avec les autres autorités fiscales, douanières, policières ou judiciaires.

LA LUTTE CONTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES

La lutte contre les flux financiers illicites est l'une des quatre grandes priorités de la douane, avec la lutte contre les stupéfiants, le tabac de contrebande et les contrefaçons.

En 2014, 1 389 manquements à l'obligation déclarative ont été constatés, représentant un montant total de 64 millions d'euros. Ils concernent les voyageurs qui, à l'entrée ou à la sortie du territoire, transportent plus de 10 000 euros sans les déclarer. 195 nouvelles enquêtes ont été confiées en 2014 au Service national de douane judiciaire (SNDJ) en matière de blanchiment et de fraude à la TVA.

**356,9
M€**

**de droits et taxes
redressés**

soit
+ 10,5 %



33,7 M€
d'avoirs criminels
saisis ou identifiés
par la douane
judiciaire

Manquement à l'obligation déclarative des espèces transportées.

LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON

En 2014, la douane atteint à nouveau le record du nombre d'articles de contrefaçon saisis, avec 8,8 millions d'articles. Ce phénomène menace directement la santé du consommateur, tout comme les emplois des entreprises victimes de cette fraude. Aujourd'hui, tous les produits sont susceptibles d'être contrefaits, sans respect des normes techniques de fabrication. La contrefaçon représente donc un réel enjeu de santé publique. De plus, le trafic de contrefaçons est aujourd'hui aux mains de la criminalité organisée. Selon l'OCDE, la contrefaçon représenterait un tiers des revenus du crime organisé, soit environ 250 milliards de dollars, ce qui place ce trafic au deuxième rang des activités criminelles, juste après le trafic de drogue.

Pour lutter contre la contrefaçon, la douane est entièrement mobilisée et intervient sur tous les vecteurs, aérien, maritime et terrestre. Elle est

également présente sur les échanges du e-commerce.

Dans le domaine de la cyberfraude, la douane a créé depuis plusieurs années le service Cyberdouane qui traque la fraude sur Internet, y compris sur le réseau Internet invisible ou *darknet*. Elle lutte contre les filières organisées avec ses services d'enquête, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et le service national de douane judiciaire (SNDJ).

Enfin, elle développe sa coopération sur le plan national, avec les acteurs du secteur (Comité national anti-contrefaçon, Institut national de la propriété intellectuelle, Union des fabricants, Comité Colbert, titulaires de marques et sites de vente en ligne etc...) et les autres administrations intervenant en la matière. Elle est également très active en matière de coopération internationale, notamment avec les douanes étrangères.



8,8 M
d'articles de
contrefaçon

Un séminaire spécialement dédié à la lutte contre la fraude au régime 42 a réuni en octobre une cinquantaine de représentants des 28 États membres et de la DGTAXUD de la Commission européenne. La douane a été désignée comme pilote des travaux du réseau EUROFISC sur le sujet. C'est la première fois qu'une administration douanière est élue à des fonctions de coordination au sein de ce réseau.

Le 26 novembre 2014, deux agents des douanes ont reçu la médaille de Chevalier des arts et des lettres pour avoir démantelé une organisation pillant des sites archéologiques en Île-de-France.



PROTÉGER LE PATRIMOINE NATIONAL ET NATUREL

La douane joue un rôle important en matière de protection du patrimoine culturel national. En 2014, les services ont intercepté 395 441 biens culturels.

La douane contribue activement à la préservation des espèces animales et végétales menacées d'extinction (convention de Washington). En 2014, 527 constatations ont été effectuées dans ce domaine.

La douane est un acteur important de la protection de l'environnement.

Elle dispose d'équipements de pointe pour détecter les pollutions maritimes avec ses avions POLMAR. En 2014, 60 constatations ont ainsi été réalisées.

La douane coopère avec le ministère de l'environnement (direction générale de la prévention des risques) pour contrôler les échanges de déchets et de produits chimiques. 220 constatations ont été réalisées en 2014. Les deux directions générales ont renforcé leur coopération via une disposition du projet de loi de transition énergétique permettant l'échange spontané d'informations sur les déchets, ainsi qu'un nouveau protocole de coopération, en cours de signature.

METTRE EN PLACE DES MÉTHODES INNOVANTES

DÉVELOPPER LE PNR

Investie depuis le début du projet, c'est **la douane qui a été retenue pour héberger dans ses locaux, à Roissy, la future plateforme interministérielle de traitement des données PNR** (*Passenger Name Record*), dans le but de prévenir, détecter et poursuivre les actes de terrorisme et criminels graves.

La mise en place de cette structure constitue un enjeu majeur pour les services français et notamment la douane. Elle permettra aux services douaniers de renforcer leur efficacité pour détecter les flux sensibles et protéger le territoire.

En 2014, la douane a poursuivi sa démarche de partenariat avec d'autres services, afin d'améliorer sa connaissance des flux de personnes et de marchandises et d'accroître encore son efficacité.

Le protocole douane/SNCF signé en 2013 a été complété par un avenant afin d'améliorer les capacités opérationnelles de la douane en matière de contrôle des flux sensibles et celles de la SNCF en ce qui concerne la sécurité des passagers.

En 2014, la coopération avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) s'est également renforcée pour mieux appréhender

527

c'est le nombre de constatations pour la protection des espèces menacées



La douane hébergera à Roissy la plateforme interministérielle de traitement des données sur les passagers aériens (PNR).

les échanges de produits dangereux pour le consommateur. Au mois de juillet 2014, les deux directrices générales ont signé le Contrat d'orientation pluriannuel du Service Commun des Laboratoires (SCL) 2014/2016, visant à renforcer ses moyens au profit des deux directions générales.

DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Pour accroître son efficacité en matière de contrôle des échanges internationaux et développer son action, la douane s'appuie sur son réseau international d'attachés douaniers, d'experts techniques internationaux et d'agents travaillant dans les organismes internationaux et européens. Celui-ci évolue en fonction des enjeux

stratégiques en matière de lutte contre la criminalité ou de soutien à l'activité internationale des entreprises françaises. En 2014, les zones de compétence de plusieurs attachés douaniers ont été élargies.

La coopération internationale a permis d'enregistrer des résultats particulièrement significatifs dans la lutte contre la fraude (résultats en matière de stupéfiants, de contrefaçons et de tabacs notamment). Cette dimension internationale est nécessaire pour faire face aux évolutions auxquelles la douane est confrontée. Des actions sont par ailleurs mises en place avec les pays tiers dans le cadre de la coopération technique. 221 actions de ce type ont ainsi été menées en 2014.

69 196
analyses
effectuées par
les laboratoires

Grâce à l'analyse des déclarations sommaires d'entrées (ENS) déposées dans le cadre du système ICS, la douane a encore accru son efficacité. Plusieurs constatations significatives ont été réalisées. A titre d'exemple, les services douaniers de Dunkerque ont saisi 120 kg de cocaïne sur le fondement d'une analyse des déclarations déposées via ICS. 9,5 tonnes de cigarettes ont également été interceptées au Havre.

3^e

c'est la place
de la France dans
le classement
européen
ICS

7,14 M

de déclarations
traitées par
ICS

ADOPTER DE NOUVELLES MÉTHODES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Alors que les organisations criminelles tirent profit de la mondialisation et de la croissance pour dissimuler et développer leurs activités, la douane se dote d'instruments innovants de connaissance des flux de marchandises, pour sécuriser les opérations du commerce international sans entraver la fluidité des échanges licites.

La gestion du risque sûreté est assurée en Europe par le **système ICS (Import Control System)**, qui permet d'analyser les flux, avant même l'entrée de la marchandise sur le territoire douanier communautaire.

Afin de continuer à améliorer son efficacité, la douane a expérimenté un

logiciel de data-mining permettant de traiter de grandes masses d'informations. Il s'agit de repérer les combinaisons de critères de fraude et de détecter des schémas de fraude atypiques, non identifiables par les outils actuels.

Un centre opérationnel dédié à la surveillance terrestre a été expérimenté à Bordeaux. Il renforce les capacités opérationnelles des services. Il permet de répondre aux demandes d'information des équipes de surveillance en temps réel, 24 heures/24. Il peut aussi guider leurs actions de contrôle et les renseigner sur leur environnement opérationnel. L'expérimentation à Bordeaux a permis de développer de nouvelles formes de coopération tant entre services douaniers qu'avec les autres services de l'État.

CONFORTER LES POUVOIRS JURIDIQUES

Le législateur a renforcé les pouvoirs de la douane pour lutter contre la fraude en 2014. Ces évolutions juridiques, souhaitées par le Gouvernement, sont essentielles pour adapter la douane à un environnement en constante mutation.

L'application de la loi relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, publiée au JORF le 6 décembre 2013 a doté les agents des douanes, et notamment ceux du Service national de douane judiciaire (SNDJ), de nouvelles prérogatives pour détecter les montages financiers sophistiqués d'évasion fiscale. De nouveaux pouvoirs ont été attribués aux services douaniers dans le cadre des

dispositions de la loi n° 2014-372 du 28 mars 2014 autorisant le recours à la géolocalisation lors des enquêtes préliminaires. Cette technique d'investigation pourra être utilisée pour des infractions douanières punies d'au moins 5 ans d'emprisonnement. Grâce au suivi, en temps réel, de la marchandise, l'identification des auteurs ou des lieux de stockage sera facilitée.

Enfin, en réponse au comportement de plus en plus violent des personnes refusant de se soumettre aux contrôles ou tentant d'échapper aux services douaniers, la loi n° 2014-742 du 1^{er} juillet 2014 a créé un nouveau délit douanier d'opposition à fonctions ou de refus d'obtempérer.



+ 4,6%

**d'augmentation
de la pertinence
du ciblage**

4 novembre 2014 : deuxième journée nationale de destruction des contrefaçons saisies par la douane.

En matière de contrefaçon, la loi du 11 mars 2014 a étendu la retenue et la saisie sur le territoire des marchandises contrefaisantes à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

La douane s'est également fortement mobilisée à Bruxelles pour **faire évoluer le droit de l'Union européenne et accroître, en Europe, les moyens de lutte contre la contrefaçon.**

Un nouveau règlement européen, adopté en 2013, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Il élargit le champ d'intervention des douanes européennes à l'ensemble des droits de propriété intellectuelle. Il simplifie les procédures en les rendant plus rapides et plus efficaces, notamment avec une procédure de destruction simplifiée. Enfin, il dématérialise le dépôt des

demandes d'intervention des entreprises, qui permettent à la douane d'agir pour protéger leur propriété intellectuelle.

En 2014, la douane a participé à la révision en cours du droit des marques. Elle vise à revenir sur la jurisprudence NOKIA-PHILIPS, du nom de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 1^{er} décembre 2011, qui a limité les capacités d'action des douanes européennes, en excluant toute intervention sur les marchandises contrefaisantes en transit ou en transbordement.

Minoritaire en 2013, la France a réussi en 2014 à rallier à sa cause une majorité d'États membres ainsi que le Parlement européen, avec l'espoir de voir publié en 2015 un texte permettant à nouveau d'intercepter les contrefaçons transitant par l'Union européenne.

82

**contentieux
réalisés grâce à
ICS**

La deuxième Journée nationale de destruction de contrefaçons, le 4 novembre, a été l'occasion pour les ministres de sensibiliser l'opinion à la mobilisation des services douaniers contre ce fléau qui met en danger la santé des consommateurs mais aussi les entreprises qui voient leurs produits copiés et leurs emplois menacés.

MODERNISER LA FISCALITÉ PERÇUE PAR LA DOUANE

En 2014, la douane a recouvré 69 milliards d'euros de droits et taxes, en augmentation de 1,2 % par rapport à 2013. Ces recettes alimentent le budget de l'État, des organismes de sécurité sociale, des collectivités territoriales et de l'Union européenne.

CONTRIBUER AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS

69 Mds€
perçus en 2014

soit
+ 1,2%

45 centimes

c'est le coût des perceptions douanières pour **100 €** collectés

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU RECOUVREMENT

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, la douane participe au redressement des comptes publics en rénovant sa fiscalité, en maîtrisant ses coûts de perception et en sécurisant le recouvrement des recettes douanières.

Le taux d'intervention reste bas en 2014, 45 centimes pour 100 euros perçus, témoignant de l'effort de rationalisation des processus afin d'offrir un service toujours plus efficace et moins coûteux.

PARTICIPER AUX CONTRÔLES MULTILATÉRAUX CONTRE LES FRAUDES AUX ACCISES

Aux côtés des autres services européens, la douane a participé en 2014 aux opérations de contrôle communautaires sur la fraude dans le domaine des accises (boissons alcooliques, tabacs et produits énergétiques). Cette coopération prend la forme d'échanges d'informations, d'audits communs et de contrôles coordonnés.

Les résultats sont positifs : la douane française s'est investie dans 17 contrôles multilatéraux en 2014. Dans le cadre d'un de ces contrôles, initié par la douane, 8,6 millions d'euros de droits d'accises ont été redressés.

SIMPLIFIER LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

DÉMATÉRIALISER LES DÉCLARATIONS ET LE PAIEMENT DES CRÉANCES

En 2014, la douane a engagé le projet CIEL (contributions indirectes en ligne), visant à **dématérialiser l'ensemble des déclarations fiscales relatives aux contributions indirectes**. Ce projet majeur poursuit quatre objectifs : offrir

aux redevables un nouveau service de télédéclaration et de télépaiement, simplifier les formalités via une seule déclaration pour plusieurs taxes, sécuriser la recette fiscale grâce au télépaiement, mettre en place de nouveaux outils de contrôle et de lutte contre la fraude pour les services.

67%
des déclarations
de récolte sont
dématérialisées
(+ 8%)

Le pacte de confiance 
Service - Simplicité - Sécurité

La démarche qualité pour les secteurs
des alcools et de la viticulture

La filière viti-vinicole gérée par la douane a fait l'objet d'une démarche qualité en 2014.

En outre, le projet CIEL permettra d'interconnecter le système d'information de la douane avec ceux des interprofessions viti-vinicoles afin de pré-remplir les déclarations récapitulatives mensuelles (DRM) avec les informations fournies par les opérateurs aux organisations professionnelles.

La douane a également mis en place une nouvelle procédure pour les opérateurs. Après la déclaration de récolte en ligne, les négociants ont pu, en 2014, déposer en ligne leur déclaration de stock. Pour cette année de lancement, le taux de dématérialisation dépasse déjà les 30 %. La déclaration de récolte en ligne a, quant à elle, connu un succès grandissant en 2014, avec 67 % de dématérialisation. Par ailleurs, la douane a poursuivi

la modernisation du nouveau casier viticole informatisé (nCVI), outil de gestion de l'ensemble de la filière viticole française.

Parallèlement à l'extension de son offre de téléprocédures, la douane modernise ses procédures de recouvrement. Ainsi, après le télèglement des créances de plus de 5 000 €, le télépaiement par carte bancaire a été introduit le 1^{er} avril 2014 pour la taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR) lorsque les créances trimestrielles sont inférieures à 1 500 €.

Les moyens de paiement dématérialisés couvriront progressivement l'ensemble des créances perçues par la douane et s'adresseront, à terme, à un large public de redevables incluant les particuliers.

70%
de recettes
téléréglées

MODERNISER LA FISCALITÉ PERÇUE PAR LA DOUANE

**36,5
Mds€**
de fiscalité
énergétique

MODERNISER LA FISCALITÉ DES TRANSPORTS

La dématérialisation des déclarations pour la taxe spéciale sur certains véhicules routiers dite « taxe à l'essieu » (TSVR) a été engagée en 2014.

La douane et la direction des affaires maritimes ont également initié les travaux sur le projet de Portail Unique MARitime (PUMA), pour simplifier l'immatriculation et la francisation des navires, relevant jusqu'alors des deux administrations. Le lancement de la première version est prévu pour 2015.

les biocarburants. Destinée à encourager le recours aux énergies renouvelables, la réduction concerne les opérateurs pétroliers, agréés par la douane, qui introduisent des biocarburants dans des carburants fossiles. La généralisation de l'application informatique permet un traitement des demandes et un remboursement plus rapides.

Depuis janvier 2014, Mayotte utilise l'application ISOPE-DOM, qui dématérialise les déclarations de mise à la consommation de produits pétroliers et modernise la gestion de la fiscalité pétrolière. Le déploiement de cet applicatif intègre les spécificités de la fiscalité indirecte de l'outre-mer. Il prend en compte les contraintes du marché pétrolier ultra-marin et renforce la visibilité de la mission fiscale de la douane dans le domaine de l'énergie.

INFORMATISER LA FISCALITÉ DE L'ÉNERGIE

L'application SIDECAR-Biocarburants informatise les demandes de réduction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour

POUR VOS ACHATS EN FRANCE, SIMPLIFIEZ-VOUS LA DÉTAXE AVEC LA BORNE PABLO

DOUANES & DROITES INDIRECTES

MODERNISER LES PROCÉDURES FISCALES

RÉNOVER LA PROCÉDURE DE LA DÉTAXE

La dématérialisation complète de la détaxe dont peuvent bénéficier les voyageurs a été généralisée en 2014 avec la téléprocédure PABLO. Grâce à elle, le commerçant édite un bordereau de vente à l'exportation (BVE) à code-barres dont les données sont transmises, en temps réel, au système informatique de la douane pour un traitement rapide et sécurisé. Le visa électronique est alors immédiatement délivré au voyageur quand il présente son bordereau à la borne de son point de départ hors UE.

Simultanément, le commerçant reçoit une confirmation électronique et peut enclencher la procédure de remboursement.

4 millions de bordereaux de vente à l'exportation ont ainsi été émis via PABLO en 2014.

La généralisation de PABLO permet aux commerçants de sécuriser la procédure (traçabilité et archivage des bordereaux) et aux voyageurs d'éviter les files d'attente aux guichets tout en accélérant le remboursement de la TVA.



Palme du tourisme numérique 2014 : la douane récompensée pour la détaxe électronique PABLO.

PROFESSIONNALISER LA GESTION DES FISCALITÉS ÉNERGIE ET TRANSPORTS

Dans le cadre de son projet stratégique Douane 2018, la douane a initié un mouvement de professionnalisation des tâches de gestion de la filière énergétique et leur centralisation au niveau régional. Un premier pôle spécialisé « Énergie » a été créé à Strasbourg pour regrouper les tâches de gestion énergétique de l'Est de la France. D'autres pôles régionaux de ce type se mettent progressivement en place dans les régions.

Le 19 décembre 2014, le secrétaire d'État au budget a annoncé la **création, à Metz, d'un service national pour la gestion de la taxe à l'essieu** et de remboursement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les transporteurs routiers. La création de ce pôle spécialisé permettra de simplifier les

formalités mais aussi de professionnaliser la gestion et le suivi de l'ensemble de cette filière économique.

APPLIQUER LA DÉMARCHE QUALITÉ À LA VITICULTURE ET AUX ALCOOLS

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, **la douane développe depuis 2010 un pacte de confiance « 3S » (« Service, Simplicité, Sécurité »)** qui prévoit 10 engagements de service portant sur l'écoute des usagers, la réduction des délais de réponse, les téléservices ou encore l'accessibilité ou la lisibilité de l'information. Cette démarche, initiée en matière de dédouanement, a été **étendue, en 2014, au secteur de la viticulture**. Elle s'est appuyée sur la mise en place de comités d'usagers et d'une expérimentation dans plusieurs services douaniers.

Les contributions indirectes sur les alcools ont représenté en 2014 plus de 4 milliards d'euros.

Les professionnels du tourisme français ont récompensé l'application douanière PABLO, unique en Europe. L'agence « Atout France » lui a décerné en 2014 le Prix « Coup de cœur du jury » dans le cadre de la première édition des Palmes du tourisme numérique.

FAIRE ÉVOLUER LA FISCALITÉ DOUANIÈRE

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FISCALITÉ COMPORTEMENTALE

Une contribution sur les boissons énergisantes a été instaurée au 1^{er} janvier 2014. Elle s'applique aux boissons non alcooliques contenant un minimum de 220 mg de caféine pour 1 litre de produit.

FAIRE ÉVOLUER LA FISCALITÉ ÉNERGÉTIQUE

Une contribution climat-énergie a été introduite dans l'assiette de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les énergies fossiles afin de modifier le comportement du consommateur en renchérissant le prix des combustibles non renouvelables.

Elle a été appliquée en 2014 aux goudron, fioul lourd, gazole non routier et gaz utilisé comme carburant. Tous les produits seront concernés en 2015. La taxation, basée sur une valeur forfaitaire annuelle de la tonne carbone, augmentera progressivement de 7 à 22 € sur 3 ans.

Plusieurs mesures de la loi de finances pour 2014 concernent la TIC sur les produits énergétiques, comme l'harmonisation des modalités d'acquittement de la TIC sur le gaz naturel, sur l'électricité, sur les houilles, lignites et cokes. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) a rapporté 24 401 millions d'euros en 2014.

ADAPTER LA FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le périmètre de la **taxe générale concernant les activités polluantes (TGAP)** a été élargi en 2014. Il intègre désormais sept nouvelles substances (plomb, zinc, chrome, cuivre, nickel, cadmium et vanadium).

Dans un souci de simplification mais aussi de sécurisation du dispositif fiscal, les définitions des déchets et des installations soumis à la TGAP ont été harmonisées dans le code des douanes et le code de l'environnement.

Des taux spécifiques, plus favorables aux opérateurs et applicables jusqu'en 2018, ont été définis pour la Guyane et Mayotte.

FACILITER LES PROCÉDURES DE LA FISCALITÉ MARITIME

Un groupe de travail réunissant la douane, la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer ainsi que l'Union des ports français a été mis en place afin de revoir le processus de déclaration des droits de ports, composés de sept redevances.

PARTICIPER À LA MODERNISATION FISCALÉ EN OUTRE-MER

En 2014, l'octroi de mer a permis la perception de plus d'1 milliard d'euros au bénéfice des départements d'outre mer (DOM).

Mayotte, DOM depuis 2011, a été intégré le 1^{er} janvier 2014 à l'Union européenne au même titre que les autres DOM. L'octroi de mer y est progressivement applicable aux marchandises importées mais aussi aux productions locales pour les assujettis ayant un chiffre d'affaires annuel de plus de 550 000 euros.

La douane apporte son expertise technique pour adapter ces outils fiscaux aux besoins économiques du département.

Une période transitoire a été ouverte dans l'île en 2014 pour la mise en place de la taxe spéciale de consommation sur les carburants et du droit de consommation sur les tabacs. En outre, une période d'entrée en vigueur progressive de la contribution sur les boissons et préparations liquides pour boissons destinées à la consommation humaine a été instituée.

Le 18 mars, la douane a signé avec la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin une convention de gestion d'une durée de quatre ans, qui se traduira par la création d'un pôle douanier et fiscal dédié.

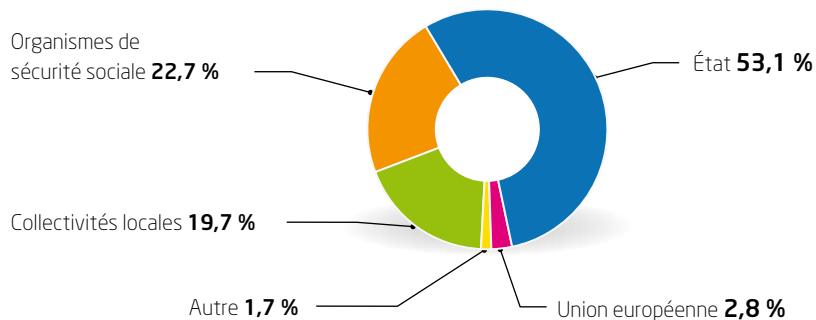


**772
M€
de TGAP
perçus**

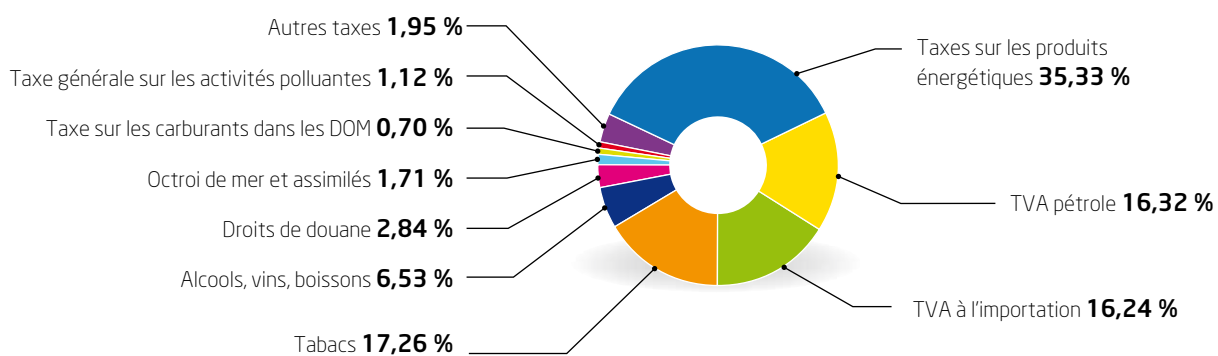
soit
+ 4 %

Débarquement de fret maritime dans le port de Mayotte.

RÉPARTITION DES RECETTES PERÇUES PAR LA DOUANE EN 2014 PAR BÉNÉFICIAIRE



PRINCIPALES PERCEPTIONS DOUANIÈRES EN 2014



CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DOUANE

L'année 2014 a permis de poursuivre la réflexion engagée sur l'adaptation des méthodes de travail et de l'organisation de la douane aux mutations de son environnement. Il s'agit de rendre la douane toujours plus efficace pour maintenir au plus haut niveau la qualité du service rendu. Cela est possible grâce à l'implication, à la réactivité et au professionnalisme des femmes et des hommes qui composent cette administration.

ADAPTER LES MÉTHODES DE TRAVAIL

DÉVELOPPER LE PILOTAGE DES SERVICES

améliorer le service rendu aux opérateurs du commerce extérieur.

L'objectif principal du projet stratégique Douane 2018 est de renforcer l'efficacité des services.

Le 1^{er} juillet 2014, la douane a mis en place une cellule nationale de pilotage en matière de simplification. Cette structure a engagé la réingénierie de divers processus. Sont notamment concernés le remboursement des droits et taxes, les relations avec les usagers, le traitement des demandes de rectification des déclarations en douane. La cellule s'appuie sur une démarche participative faisant appel à l'initiative des agents, invités à proposer des mesures de simplification.

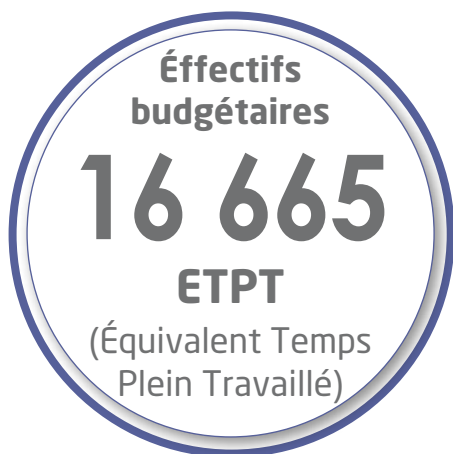
Les structures territoriales ont fait l'objet d'une réflexion pour accroître le pilotage des services. Pour atteindre cet objectif, la spécialisation de certaines fonctions au niveau régional, interrégional ou national a été étudiée.

Les travaux préparatoires à la création de nouvelles structures stratégiques mais aussi de pilotage opérationnel de la lutte contre la fraude, de l'action économique, de la fiscalité ou de la comptabilité se sont poursuivis.

Dans le même temps, la douane a poursuivi le déploiement du contrôle interne afin d'améliorer le fonctionnement des services. Un module e-formation a été élaboré pour sensibiliser les agents des douanes aux enjeux du contrôle interne et à la maîtrise des risques.

En matière de lutte contre la fraude, ils ont porté sur la création du futur service national d'analyse de risque et de ciblage, qui permettra une professionnalisation accrue et une meilleure orientation des contrôles ainsi que des enquêtes fiscales, dans un souci d'efficacité de l'action douanière. La réflexion a également concerné le resserrement du réseau comptable, la création d'un Service des grands comptes (SGC) et le recentrage du réseau régional de conseil sur les PME et ETI pour

Parallèlement, le contrôle de gestion, qui joue un rôle essentiel dans la recherche de la performance et le pilotage des services, utilise des outils d'analyse de plus en plus perfectionnés. Ainsi, l'outil Quantum d'aide à la prise de décision permet d'établir des diagnostics précis, de piloter l'activité des services et d'améliorer ce pilotage. Il s'agit d'offrir à





53,1% d'agents opérations commerciales / administration générale

46,9% d'agents surveillance

La fouille des espaces confinés à bord des navires, une formation unique en Europe.

l'usager un service public de qualité et, au contribuable, la garantie d'une valorisation optimale de la dépense publique, dans un contexte de restriction budgétaire.

PROFESSIONNALISER L'EXERCICE DES MISSIONS

En 2014, les unités de surveillance terrestre mettent en place des méthodes de travail innovantes.

Les contrôles bénéficient d'une nouvelle approche tactique. Des formations aux contrôles routiers dynamiques sont

dispensées. De nouveaux moyens techniques sont déployés, tels les lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) ou les scanners mobiles pour les véhicules. Ces évolutions participent de la professionnalisation des fonctions.

Le nouveau centre opérationnel douanier terrestre expérimenté à Bordeaux en 2014 permet d'optimiser les fonctions de soutien aux services de terrain. Il a permis de tester divers équipements radio longue distance et de géolocalisation.

Agents surveillance spécialistes

597 marins

253 motocyclistes

252 maîtres de chien

189 personnels aériens

738 enquêteurs

223 officiers de douane judiciaire

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DOUANE

5,5

c'est le nombre de jours de formation par agent / an

176

stages et

316 sessions de formation organisées

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

REPENSER L'APPAREIL DE FORMATION

La douane porte une attention particulière à la formation des agents afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu aux usagers.

Les marchés publics concernant la construction de la nouvelle école de La Rochelle ont été notifiés en novembre 2014. Les travaux débutent dès janvier 2015. Cet établissement regroupera les formations des deux écoles actuelles, celle de la Rochelle, qui forme les agents des douanes en uniforme de la surveillance douanière, et celle de Rouen, qui formait jusqu'alors les agents travaillant en civil au dédouanement des flux commerciaux.

Un nouveau projet pédagogique a été élaboré pour accroître la professionnalisation de la formation et renforcer l'identité commune des services douaniers. La création d'une école unique s'inscrit dans les objectifs de resserrement du réseau des écoles des administrations prévu par le secrétariat général à la modernisation de l'action publique.

Poursuivant sa politique d'ouverture vers l'extérieur, la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) a signé,

en 2014, 14 conventions de partenariat avec les acteurs de la formation professionnelle et universitaire.

La douane a conclu, par exemple, des partenariats pédagogiques avec les IUT, l'université de Franche-Comté, l'université de droit de Lyon et le centre de formation permanente de l'université Panthéon-Assas.

ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

En 2014, une nouvelle formation à la visite des espaces confinés dans les navires de commerce a été mise en place. Il s'agit de renforcer les capacités de la douane à lutter contre les fraudes empruntant le vecteur maritime, en accédant à des caches qui ne pouvaient pas être contrôlées jusqu'à présent, pour des raisons de sécurité. Cette formation, unique en Europe, a également été dispensée à des douaniers plongeurs d'autres États (Espagne, États-Unis...).

Chaque année, environ 250 agents des douanes affectés à l'aéroport de Roissy reçoivent une formation adaptée aux spécificités de cette plateforme. En 2014, une formation « analyse comportementale des passagers » a été créée pour améliorer les relations entre l'administration et ses usagers.

257

personnes
secourues
en mer

+ 4,9%



Un patrouilleur des douanes sera prochainement déployé en Méditerranée.

POURSUIVRE L'ADAPTATION DES MOYENS

AMÉLIORER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES

De nouveaux moyens ont été déployés en 2014 pour accroître encore l'efficacité de la douane, garantir la sécurité des agents des douanes comme des usagers et permettre aux services d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

La douane a poursuivi la mise au point des nouveaux avions de la surveillance aéromaritime qui remplaceront à partir de 2015 l'actuel parc aérien. Plus polyvalents, ils embarqueront des systèmes multifonctions de surveillance, de recherche et de détection, en liaison avec les unités de surveillance maritime.

Pour la surveillance aéroterrestre, la douane a poursuivi le développement d'un programme de géolocalisation. Par ailleurs, les services de maintenance aéronautique ont été renforcés et rationalisés.

En ce qui concerne les moyens navals, le dispositif en Méditerranée a été réorganisé en vue de l'arrivée du futur patrouilleur, en 2015. La construction de ce bâtiment de haute mer s'est poursuivie tout au long de l'année 2014.

Celui-ci, acquis grâce au Fonds européen pour les frontières extérieures, opérera en Méditerranée pour y effectuer des missions de lutte contre la fraude

mais aussi participer à des dispositifs européens de lutte contre l'immigration clandestine.

Trois nouvelles vedettes de surveillance rapprochée de 14 mètres ont été livrées à Port-de-Bouc, Bandol et Sainte-Maxime.

Les moyens du Service commun des laboratoires (SCL) ont également été renforcés grâce au partenariat de la douane avec la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DOUANE

Le projet stratégique Douane 2018 place l'informatique au cœur de sa démarche de modernisation.

De nombreuses évolutions ont porté en 2014 sur l'amélioration des capacités de lutte contre la fraude. Ainsi, en matière de contrefaçon, la douane a modifié son système informatique afin de le connecter au dispositif communautaire SOPRANO/COPIS de gestion des demandes de protection formulées par les titulaires de droits de propriété intellectuelle.

3 409
entretiens
individualisés

dont

400

réalisés par la nouvelle cellule **Conseil, mobilité et parcours professionnels**

Pour la surveillance terrestre, les services ont été dotés en 2014 de nouveaux moyens. Deux camions scanners ont bénéficié d'une remise à niveau technologique et un a été installé définitivement sur le port du Havre.

La douane a acquis de nouveaux LAPI (lecteurs optiques de plaques d'immatriculation), qui assistent les agents dans le ciblage des véhicules suspects. Grâce à ces équipements, les services douaniers ont pu déjouer plusieurs tentatives de fraude.

Les agents des douanes ont été dotés de chaussures de sécurité, de gilets porte-accessoires fluorescents ou de jumelles à vision nocturne.

Enfin, de nouveaux marchés concernant les bâtons de défense, les hermes et les chasubles ont été passés.

FAIRE ÉVOLUER L'INFORMATIQUE

Afin d'en faire l'un des Data Centers les plus performants de l'administration française, **d'importants travaux de modernisation des équipements climatiques, énergétiques et de sécurité du Centre informatique douanier (CID)** ont été lancés.

Ils se termineront en 2015 et en feront le 3^e plus grand site de production informatique de l'État en Île-de-France. Accueillant les systèmes d'autres services ministériels, le CID répond aux objectifs de l'État de mutualiser et de rationaliser ses équipements informatiques.

MODERNISER LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Afin de moderniser la gestion des ressources humaines de la douane, la mise en place, à Bordeaux, d'un centre national dédié à cette fonction s'est poursuivie. L'année 2014 a permis de valider les évolutions informatiques, de former les agents du nouveau service et de commencer le transfert des dossiers individuels en provenance de toutes les directions interrégionales des douanes vers le futur centre national de service des ressources humaines (CSRH) de Bordeaux. Le transfert d'assignation comptable pour la préliquidation de la paie des agents des douanes auprès de la DRFIP 33 s'est également effectuée avec succès, en octobre 2014.

Parallèlement, les travaux de reconfiguration de la gestion locale des ressources humaines se sont poursuivis, notamment pour **développer une fonction RH de proximité plus qualitative**. Il s'agit aussi de renforcer l'accompagnement des personnels dans leur parcours professionnel, la formation ou le dialogue social. Ces chantiers de grande ampleur désormais très avancés permettront, en 2015, une bascule de l'ensemble de la fonction RH douanière dans son nouveau cadre de gestion.



Contrôle d'un poids lourd à la circulation.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

VEILLER À LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La sécurité des agents est une priorité pour la douane. Un plan d'action sur la sécurité dans les contrôles a été élaboré en 2014. Il prévoit de professionnaliser encore davantage la préparation et la réalisation des contrôles. Il s'agit également de faire évoluer la perception des contrôles douaniers par les usagers.

Un comité de pilotage national a été chargé de dégager des pistes d'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, la direction interrégionale de Nantes a expérimenté une méthodologie et des outils de diagnostic des risques psycho-sociaux.

Cette expérimentation a été déclinée dans les directions interrégionales de Bordeaux, Dijon et d'Antilles-Guyane.

ADOPTER UNE DÉMARCHÉ D'ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

En 2014, mettant en œuvre le plan d'administration exemplaire, la douane a développé son parc de véhicules hybrides et électriques. En 2014, 11 véhicules de ce type ont été acquis.

Les travaux d'élaboration d'un plan national de déontologie se sont poursuivis en 2014. Avec ce plan la douane confirme son attachement constant aux principes de probité qui sont au cœur des valeurs portées par les agents des douanes.

Ce plan privilégie en premier lieu les actions de prévention pour éviter les manquements. Une cartographie des risques déontologiques a été élaborée en ce sens.

La douane a travaillé avec les autres administrations financières à la rédaction de la charte ministérielle sur la déontologie, en la complétant de dispositions adaptées aux missions douanières. Le plan de formation déjà existant a également été renforcé. Une démarche d'appropriation collective des exigences déontologiques autour de valeurs partagées a été entamée.

Le plan comporte également un volet sanction et pédagogie afin de traiter les cas éventuels plus rapidement.

CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DOUANE

83,1 %

c'est le taux de participation aux élections professionnelles à la DGDDI

La réflexion a porté sur la collaboration avec les autorités judiciaires et, en matière de pédagogie, sur l'information des agents et de leurs représentants quant aux sanctions disciplinaires encourues.

En 2014, un nouveau dispositif budgétaire a été mis en place pour les dépenses informatiques. La préparation du triennal budgétaire s'est appuyée sur une cartographie de l'ensemble des dépenses, à partir d'un nouveau référentiel de la direction interministérielle des systèmes d'information (DISIC). Le dossier présenté par la douane au secrétariat général du ministère, justifiant plus de 80 % des dépenses du budget triennal, a été jugé exemplaire.

Dans un but de réduction du coût des déplacements et d'optimisation du temps de travail, la douane recourt de plus en plus à la visioconférence. 78 sites sont désormais en exploitation et 6 en cours d'installation.

MODERNISER LE DIALOGUE SOCIAL ET PROMOUVOIR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES AGENTS

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014, pour la première fois communes aux 5,3 millions de fonctionnaires des trois fonctions publiques (d'État, locale et hospitalière),

se sont parfaitement déroulées avec, pour la douane, un taux de participation en hausse de 3 points, à 83,1 %.

Durant l'année 2014, **le projet stratégique Douane 2018 (PSD) a été au cœur des relations entre l'administration et les partenaires sociaux.**

Le dialogue social a porté sur des sujets structurants, tels que la création de la nouvelle école commune aux catégories B et C à La Rochelle en 2015, l'application du dispositif des zones urbaines sensibles (ZUS) au bénéfice des agents, la prise en compte des risques psychosociaux, la préparation des élections professionnelles, la réforme du statut d'emploi des personnels navigants et la mise en place du centre de service des ressources humaines (CSRH) pour l'ensemble des personnels de la douane (sur la base du programme interministériel SIRHIUS de gestion des ressources humaines).

Issue du projet stratégique Douane 2018, **une cellule nationale Conseil, mobilité et parcours professionnels a été instituée en janvier 2014**. A la disposition de l'ensemble des agents, elle vise à les accompagner tout au long de leur carrière pour valoriser leur parcours professionnel grâce à des entretiens personnalisés. 400 entretiens ont eu lieu.



Les douaniers dans la Grande Guerre

Numéro spécial du journal interne de la douane commémorant le centenaire du début de la guerre de 14-18.

METTRE EN VALEUR LES ASSOCIATIONS DOUANIERES ET L'ACTION SOCIALE

Les associations de la douane font partie de son identité. L'Oeuvre des orphelins des douanes (ODOD), l'Association nationale des anciens combattants et victimes de guerres des douanes (ANAC-VG) ou encore l'Association sportive nationale des douanes (ASND), favorisent la cohésion de la communauté douanière. La Mutuelle des douanes, dont l'action sociale est dédiée aux douaniers, y participe également.

L'Association pour l'histoire de l'administration des douanes (AHAD) a eu une activité éditoriale très riche en 2014. Un cahier exceptionnel sur la douane et la frontière dans la bande dessinée ainsi qu'une réédition des ouvrages sur les douaniers ayant réalisé des missions spéciales au-delà des lignes ennemies

dans le premier conflit mondial ont été publiés. Dans le cadre d'un travail commun entre l'administration, l'AHAD, le Musée national des douanes, l'ANAC-VG et l'ODOD, **un numéro spécial du journal interne *Douane Infos* a été consacré au rôle des agents des douanes dans la Grande guerre.**

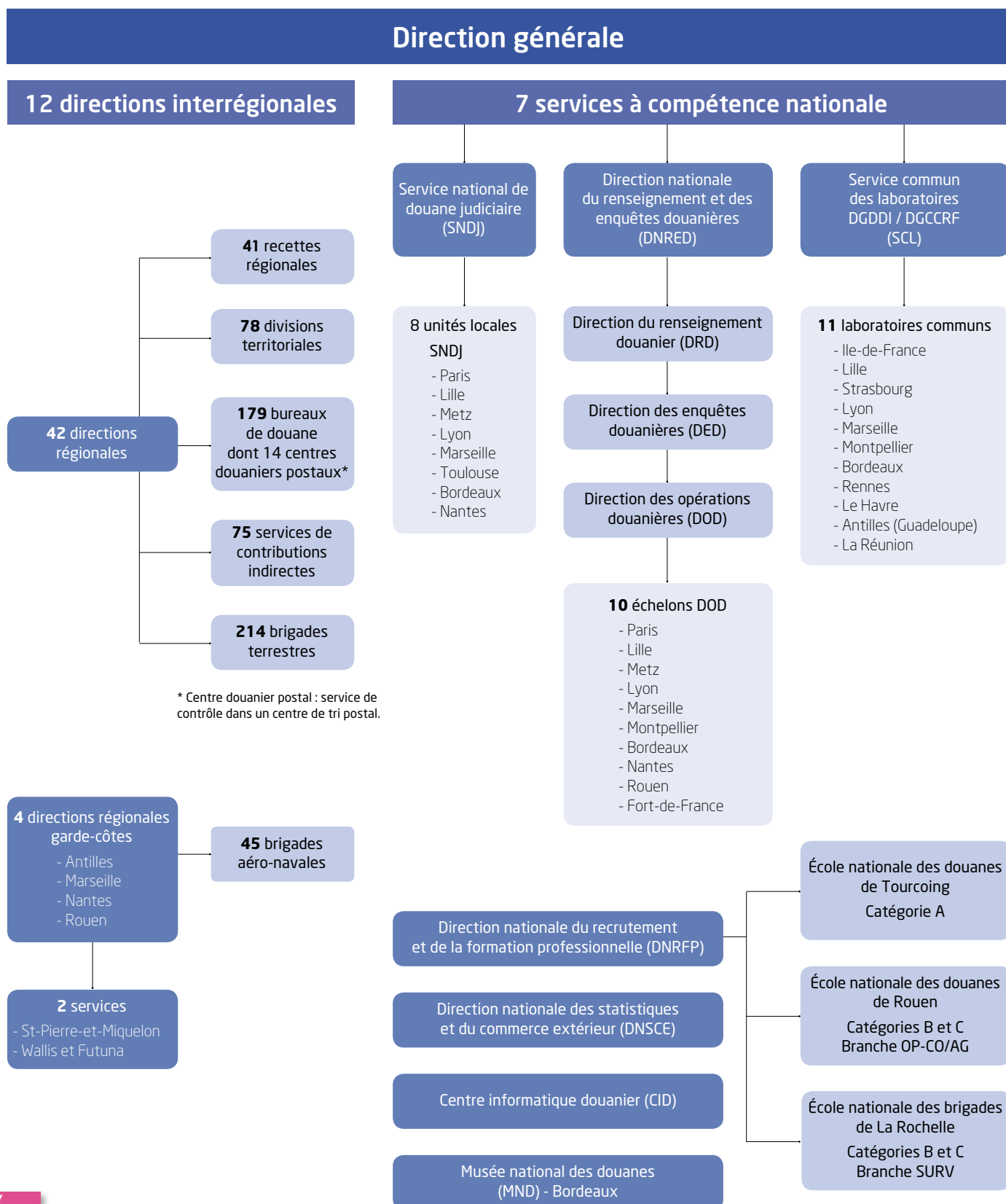
L'établissement public de la Masse, dont la fonction historique est de gérer un parc de logements sociaux pour les agents des douanes, poursuit la modernisation des logements.

En 2014, il a géré 3 315 logements et en a attribué 374. Dans le but d'améliorer son offre de logements en accroissant le parc locatif, il a signé avec des bailleurs sociaux 5 nouvelles conventions de réservation.

L'équipe de France Douane s'est distinguée en 2014, notamment aux JO de Sotchi, avec Jean-Frédéric CHAPUIS, champion olympique de ski cross, Jean-Marc GAILLARD et Maurice MANIFICAT, médaillés de bronze du relais 4*10 km de ski de fond et, à Zurich, avec Benjamin COMPAORE, champion d'Europe 2014 de triple saut, premier titre européen obtenu par la France dans la discipline.



ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA DGDDI



ORGANISATION TERRITORIALE DE LA DGDDI MÉTROPOLE ET OUTRE-MER

CARTE DES DIRECTIONS
INTERRÉGIONALES ET
RÉGIONALES DES DOUANES



LA DOUANE FRANÇAISE DANS LE MONDE EN 2014



Principaux accords de coopération signés en 2014

Déclaration d'intention relative aux vins et spiritueux (dossier Aubette chinoise) conclue entre la secrétaire d'Etat au commerce extérieur et le chef de l'AQSIQ, organisme **chinois** en charge de la qualité, de la sécurité et de la quarantaine..

Accord de coopération entre la Direction générale des douanes et droits indirects et la Direction générale de la police nationale permettant à la douane française de participer au fonctionnement d'une équipe dédiée à la lutte contre la fraude et les organisations criminelles en **Colombie**.

Bruxelles
 Représentation permanente française auprès de l'Union Européenne
 Organisation mondiale des douanes (OMD) - Commission européenne - Agence européenne GNSS

Genève
 Organisation des Nations Unies (ONU)

Cologne
 Organisation mondiale des douanes (OMD)

Lyon
 Interpol

Luxembourg
 Cour des comptes européenne
 Tribunal de l'Union européenne
 Institut européen d'administration publique

Francfort
 Banque Centrale Européenne

Madrid
 Ambassade de France

Berlin
 Ambassade de France

La Haye
 Ambassade de France - Europol

Belgrade
 Ambassade de France
 ADETEF Serbie

Vienne
 Agence internationale
 de l'énergie atomique (AIEA)

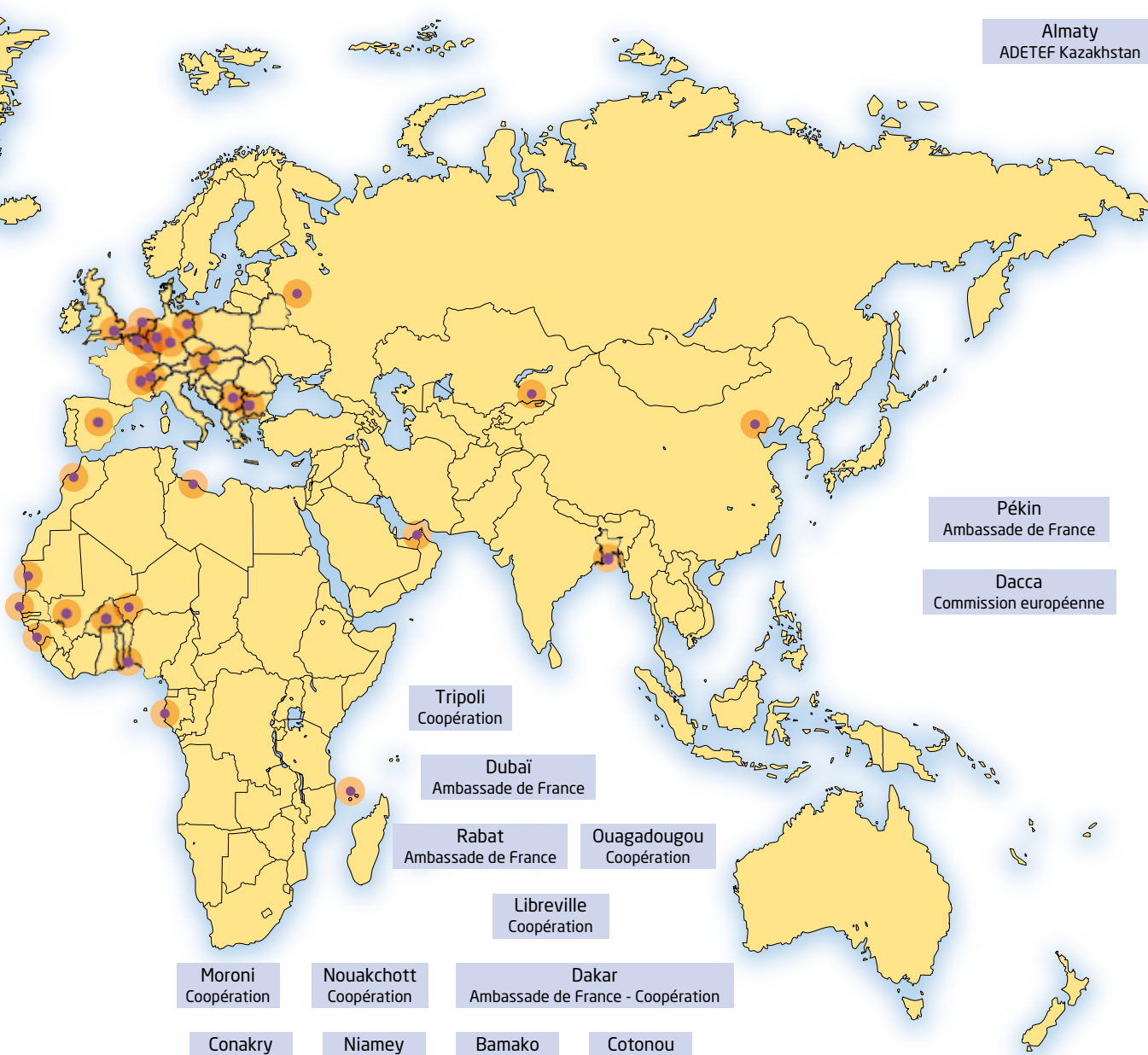
Washington
 Ambassade de France
 Fonds monétaire international (FMI)
 Banque mondiale - Consulat de France

Londres
 Ambassade de France

Sofia
 Ambassade de France

Moscou
 Ambassade de France

Almaty
 ADETEF Kazakhstan



Pékin
 Ambassade de France

Dacca
 Commission européenne

Tripoli
 Coopération

Dubaï
 Ambassade de France

Rabat
 Ambassade de France

Ouagadougou
 Coopération

Libreville
 Coopération

Moroni
 Coopération

Nouakchott
 Coopération

Dakar
 Ambassade de France - Coopération

Conakry
 Coopération

Niamey
 Coopération

Bamako
 Coopération

Cotonou
 Coopération

* Détachés ou mis à disposition.

MOYENS D'ACTION

MOYENS BUDGÉTAIRES

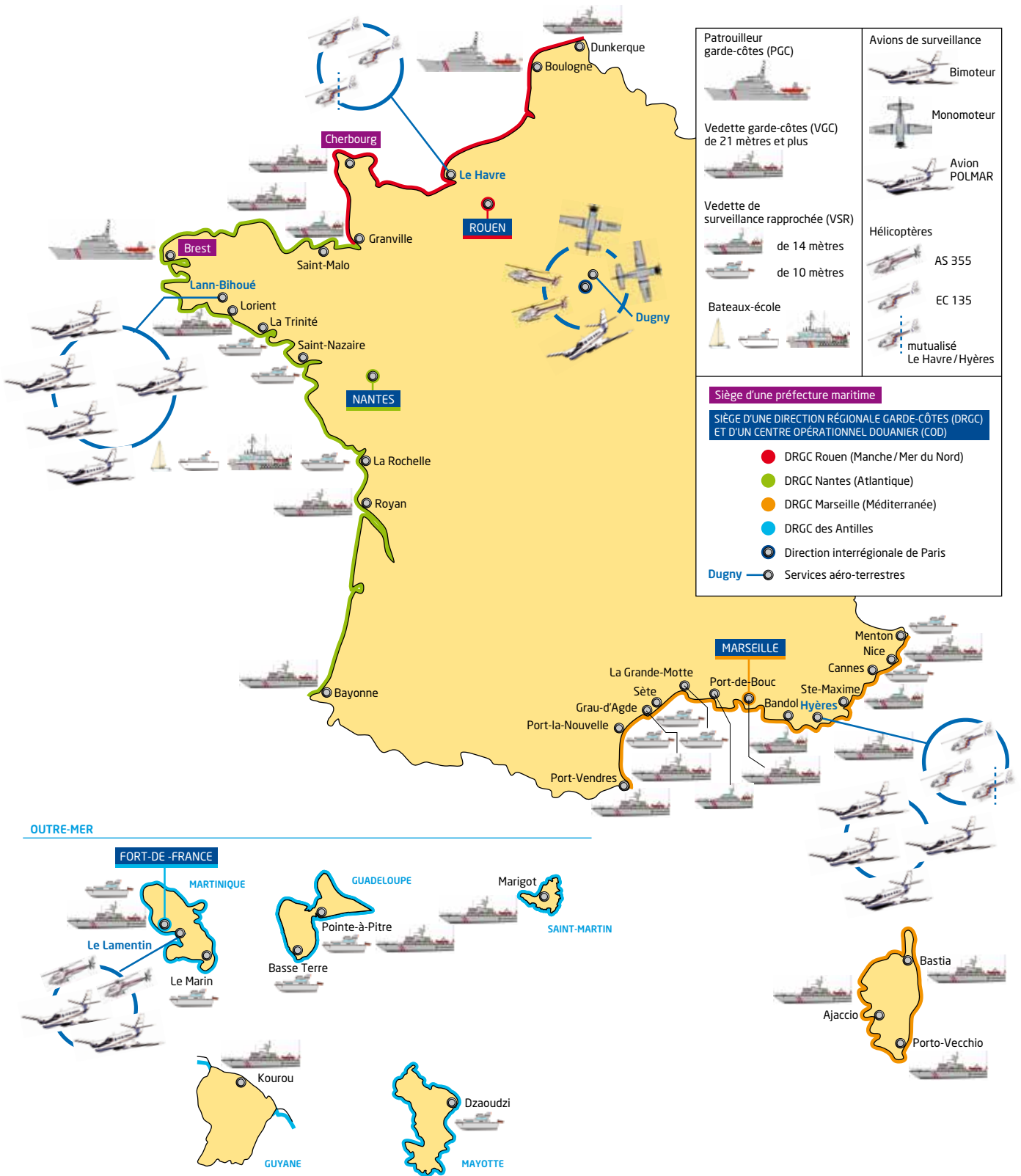
(dépenses constatées en M€, hors SCL et hors cotisations CAS-pensions)

	2011	2012	2013	2014
Personnel	797,7	798,4	798,4	795
Fonctionnement et dépenses diverses	167,5	162,7	170,6	164
Interventions	299,7	271,8	253,8	218,7
Investissement	25,5	32,9	38,6	52
Total	1 290,4	1 265,8	1 261,4	1 229,7
Cotisations CAS-pensions	393,4	320,1	336,1	346,9

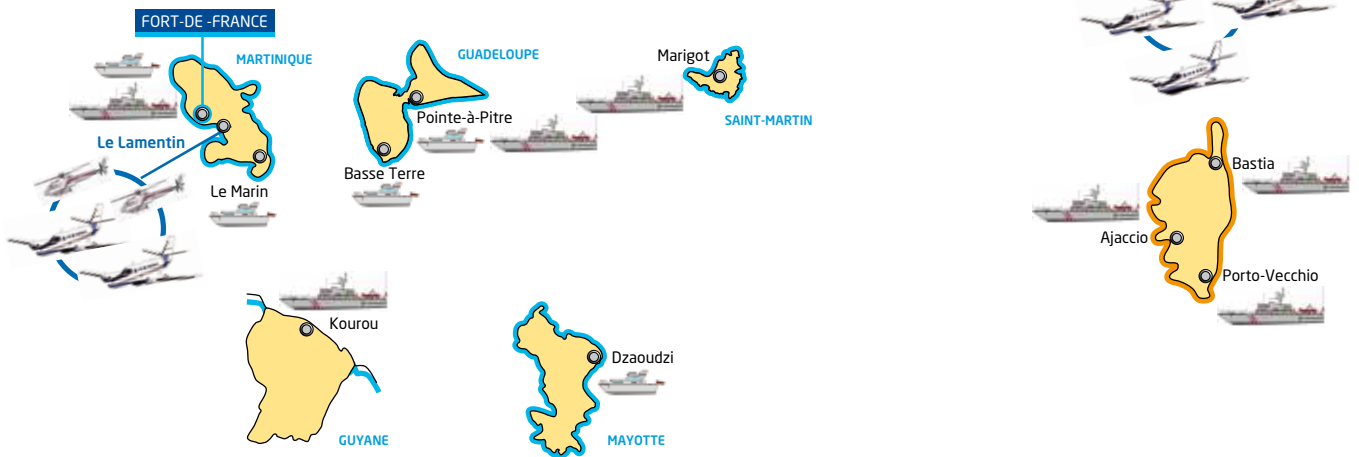
MOYENS MATÉRIELS

	Nombre de	2013	2014
Parc terrestre	Véhicules	2 710	2 676
	Motos	449	466
Flottes navale et aérienne	Patrouilleurs garde-côtes de 43 mètres	2	2
	Vedettes garde-côtes de 19 à 32 mètres	19	18
	Vedettes de surveillance rapprochée de 10 à 14 mètres	17	17
	Bateaux-école	3	3
	Avions biturbines	17 (dont 2 POLMAR et 4 Beechcraft KA 350)	18 (dont 2 POLMAR et 6 Beechcraft KA 350)
	Avions monomoteur	2	2
	Hélicoptères	9 (dont 5 EC 135)	9 (dont 5 EC 135)
Matériels de détection	Scanners fixes	1	1
	Scanners mobiles	5	4
	Appareils à rayons X	67	82
	Densimètres	150	150
	Analyseurs de particules	26 (12 fixes et 14 mobiles)	26 (12 fixes et 14 mobiles)
	Radiamètres	47	47

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE MARITIME ET AÉRIENNE DE LA DOUANE EN 2014



OUTRE-MER

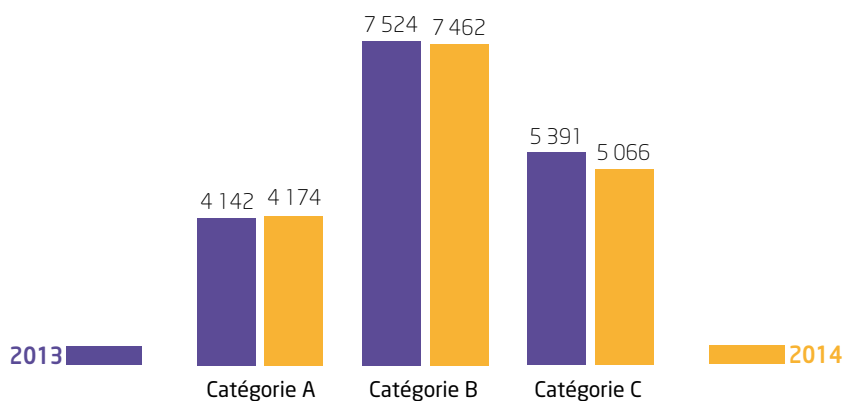


RESSOURCES HUMAINES

STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

	2013	2014
Répartition hommes/femmes globale		
Effectifs masculins	62,9 %	62,5 %
Effectifs féminins	37,1 %	37,5 %
Répartition hommes/femmes dans la branche opérations commerciales et de l'administration générale		
Effectifs masculins	52 %	51,4 %
Effectifs féminins	48 %	48,6 %
Répartition hommes/femmes dans la branche de la surveillance		
Effectifs masculins	75,2 %	75 %
Effectifs féminins	24,8 %	25 %
Féminisation du premier grade du cadre supérieur (IP2)	46,8 %	49,2 %
Âge des agents		
Moyenne d'âge	46 ans	47 ans
Entre 19 et 34 ans	13,9 %	13,1 %
Entre 35 et 49 ans	42,2 %	42,5 %
Plus de 50 ans	44 %	44,4 %

STRUCTURE GLOBALE DES EMPLOIS (EN NOMBRE D'AGENTS)



TAUX DE PROMOTION INTERNE EN 2014

299 promotions en catégorie C,
soit 19,1 % des promotions

502 promotions en catégorie A,
soit 32,2 % des promotions

760 promotions en catégorie B,
soit 48,7 % des promotions



FISCALITÉ DOUANIÈRE

ÉVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES EN MILLIONS D'€ (DÉTAIL)

	2013	2014
Dédouanement	12 411	13 197
Droits de douane	1 865	1 962
TVA import	10 525	11 214
Autres	21	21
Énergie et environnement	37 540	37 243
TICPE	24 284	24 401
TSC DOM	460	481
TVA pétrole	11 707	11 277
TICGN + TICFE + TICHLC	331	302
Contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks de produits pétroliers	0,5	0,3
Taxes et rémunérations pour le compte de professionnels du pétrole	18	10
TGAP	740	772
Contributions indirectes	16 212	16 563
Alcools et boissons	4 265	4 513
Tabacs	11 817	11 917
Autres CI	130	133
Octroi de mer et activités maritimes	1 609	1 718
Octroi de mer	1 079	1 178
Droits de ports	483	492
DAFN	47	48
TSVR - Taxe sur certains véhicules routiers (dite taxe à l'essieu)	168	168
Divers	290	175
Total	68 230	69 064

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques

TSC DOM : taxe spéciale de consommation dans les DOM

TICGN : taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel

TICFE : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TICHLC : taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et coques dite « taxe charbon »

TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

DAFN : droit annuel de francisation et de navigation

ÉVOLUTION DU MONTANT DES DROITS ET TAXES REDRESSÉS DEPUIS 2010 EN MILLIONS D'€

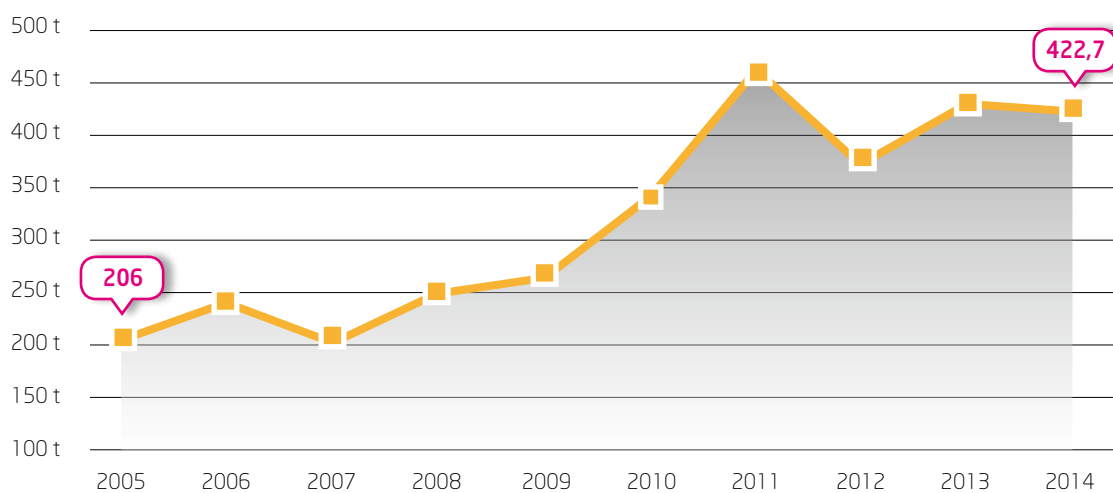
	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des droits et taxes redressés	296	265	294	323	356,9

STUPÉFIANTS ET TABACS

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES SAISIES DOUANIÈRES DE STUPÉFIANTS PAR TYPE DE PRODUITS

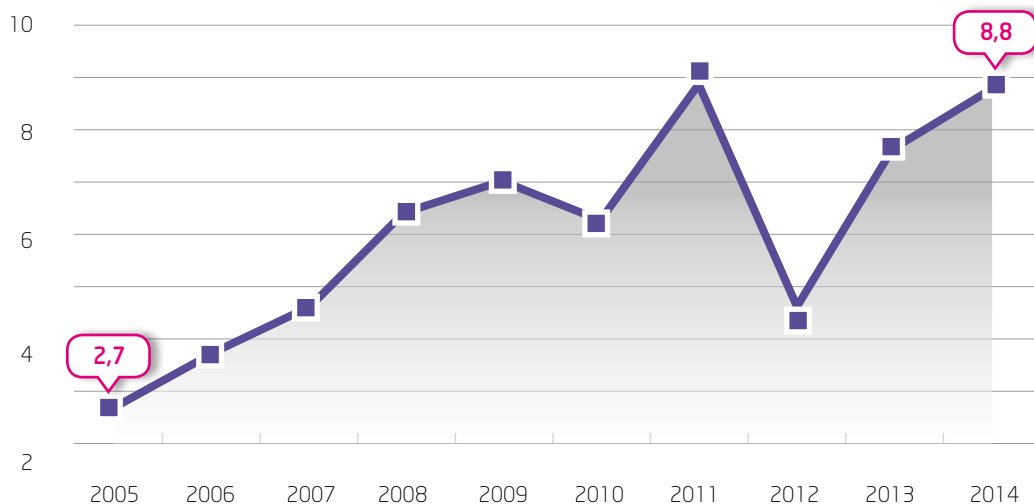
	2013		2014	
	Quantités	Doses	Quantités	Doses
Quantités totales saisies	143,2 t	383 500	198,4 t	1,5 M
Cannabis	85,7 t		157,3	
dont résine	82,6 t		151,1	
dont herbe	1,9 t		3,5	
Cocaïne	7,2 t		6,6 t	
Héroïne	273 kg		546 kg	
Khat	48,9 t		32,6 t	
Amphétamines	282 kg	10 723	263 kg	4 278
Ecstasy	15 kg	360 556	24,9 kg	1 448 010
LSD		6 995		873
Opium	2,8 kg		2,1 kg	
Nouvelles drogues de synthèse	321 kg	2 071	360,6 kg	1 439
Psychotropes	134 kg	3 130	62,7 kg	35 656
Autres drogues et précurseurs	335 kg		606,7 kg	
dont champignons hallucinogènes	105,8 kg		27,9 kg	
Méthadone			1 kg	10 024
Valeur totale sur le marché de gros (M€)	536		657,5	
dont cocaïne (M€)	292,7		269,3	

ÉVOLUTION DES SAISIES DE TABACS SUR 10 ANS (EN TONNES)

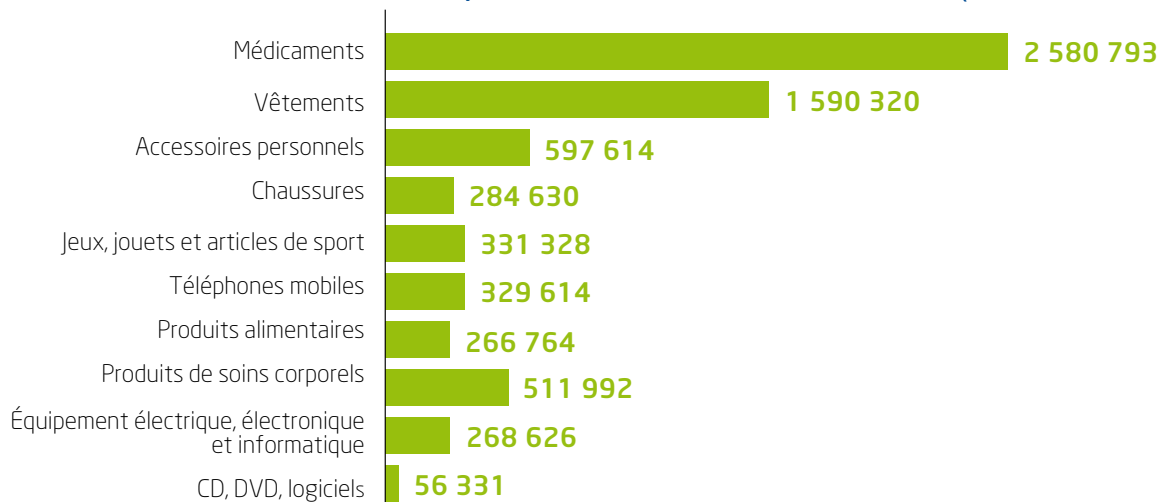


CONTREFAÇONS

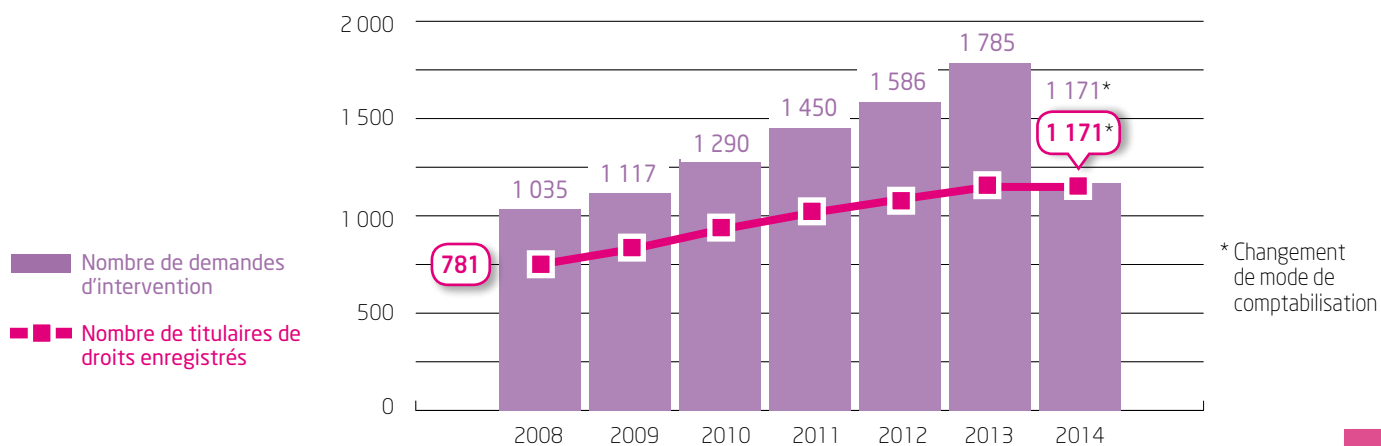
ÉVOLUTION DES SAISIES DE CONTREFAÇONS SUR 10 ANS (EN MILLIONS D'ARTICLES)



PRINCIPALES SAISIES DE CONTREFAÇONS PAR TYPE DE PRODUITS EN 2014 (EN NOMBRE D'ARTICLES)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDES D'INTERVENTION DES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA DOUANE POUR INTERCEPTER LES CONTREFAÇONS



PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES À L'INTERNATIONAL

Libellé des indicateurs	Unité	Résultat 2013	Cible 2014	Résultat 2014
Délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées dans la journée	minute se- conde	4m30s	4m45s	4m07s
Part des déclarations traitées en moins de 5 minutes	%	91 %	-	93 %
Indice global de dématérialisation du dédouanement	%	85 %	85 %	86 %
Part du commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé (OEA)	%	31,1 %	32,5 %	32,7 %
Nombre d'entreprises faisant l'objet d'une démarche personnalisée	nombre	2 162	2 000	2 235
Taux de satisfaction des usagers	%	90,5 %	86 %	87,3 %

LUTTER CONTRE LA GRANDE FRAUDE DOUANIÈRE, LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET PROTÉGER LES ENTREPRISES ET LES CONSOMMATEURS EUROPÉENS

Libellé des indicateurs	Unité	Résultat 2013	Cible 2014	Résultat 2014
Montant des saisies de stupéfiants	million €	536	343	657,5
Quantités de tabac et de cigarettes saisies en contrebande	tonnes	430	405	422,7
Nombre d'articles de contrefaçons saisis	million articles	7,6	6	8,8
Nombre de contentieux protection du consommateur	nombre	7 113	5 500	7 213
Nombre total de contentieux à enjeu de lutte contre la fraude	nombre	9 522	8 200	10 175
Montant des saisies d'avoires criminels par le SNDJ	million €	31,1	12	33,7
Taux de disponibilité des unités opérationnelles	%	82 %	79,5 %	80,3 %

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA GESTION ET DES CONTRÔLES DOUANIERS ET FISCAUX

Libellé des indicateurs	Unité	Résultat 2013	Cible 2014	Résultat 2014
Montant des droits et taxes redressés	million €	323	315	356,9
Nombre de contentieux fiscaux à enjeu	%	3 979	-	4 312
Efficacité du ciblage des déclarations en douane : infractions relevées sur les déclarations mises sous contrôle (pour 10 000 déclarations)	nombre	219	180	229
Taux d'intervention sur les recettes douanières	%	0,45 %	0,45 %	0,45 %
Taux de recouvrement des droits et taxes redressés	%	61,3 %	66 %	70 %

PLACER LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DU PROJET STRATÉGIQUE

Libellé des indicateurs	Unité	Résultat 2013	Cible 2014	Résultat 2014
Taux de disponibilité des téléprocédures	%	99,3 %	99 %	99,3 %
Taux de féminisation	%	37,15 %	-	37,55 %
Taux global de satisfaction des agents ayant participé à une formation initiale ou continue	%	80 %	73 %	80 %
Proportion des postes à profil	%	35,2 %	35 %	34,9 %

Directrice de la publication

Hélène Crocquevielle

Rédacteur en chef

Serge Puccetti

Réalisation et conception graphique

Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication

Crédits photos

© DGDDI

© INJAM Production - couverture

© Perle-noire_catcher - n° 16, page 7

© Sircom Bercy - page 9

© Chalabala - iStock. by Getty Images - page 11

© pixelprof - iStock. by Getty Images - page 13

© fotolia - page 23

© OT Aix-les-Bains - page 25

Imprimé en France en 2015

Imprimeur

L'Artésienne
BP 99 - 62802 Liévin Cedex

Éditeur

Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des deux Communes - 93558 Montreuil Cedex
dg-bic@douane.finances.gouv.fr

Les résultats 2014 de la douane sont en ligne sur
www.douane.gouv.fr

Dépôt légal : février 2015

ISSN : 1960-9345

**IMPRIM'VERT®**

Imprimé sur du papier Satimat green FSC produit à partir
de 60 % de fibres recyclées et de 40 % de fibres vierges.



Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr
Twitter : @douane_france

Février 2015

